

Règlements particuliers des championnats territoriaux Saison 2018-2019

CHAMPIONNAT PRENATIONAL AURA MASCULIN	2
N3 AURA FEMININ SAISON 2018/2019.....	4
EXCELLENCE AURA MASCULIN SAISON 2018/2019	6
PRENATIONAL AURA FEMININ - SAISON 2018/2019	7
HONNEUR AURA MASCULIN SAISON 2018/2019	8
MASCULIN PLUS DE 16 SAISON 2018/2019	9
PREMIERE DIVISION AURA FEMININE SAISON 2018/2019	11
MOINS DE 18 MASCULIN SAISON 2018 - 2019	12
MOINS DE 18 ANS FEMININ SAISON 2018/2019	14
MOINS DE 16 ANS EXCELLENCE AURA MASCULIN.....	16
MOINS DE 16 ANS EXCELLENCE AURA FEMININ	17
MOINS DE 15 ANS MASCULIN SAISON	18
MOINS DE 15 ANS FEMININ SAISON	19
MOINS DE 13 ANS MASCULIN	20
MOINS DE 13 ANS FEMININ SAISON 2018 - 2019	21
LIGUE AURA: DISPOSITIONS SPORTIVES SAISON 2018-2019	22

La Commission d'organisation des Compétitions pour les plus bas niveaux territoriaux pourra aménager la formule de compétition en fonction des engagements effectifs (article 4 du règlement sportif général AURA)

CHAMPIONNAT PRENATIONAL AURA MASCULIN

saison 2018/2019

1. ENGAGEMENT

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. Le montant des engagements est fixé par décision de l'Assemblée Générale.

La confirmation des engagements se fait via gest'hand auprès de la ligue.

2. QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Tous les joueurs nés en 2001 et avant peuvent participer à cette compétition.

Les joueurs nés en 2002 inscrits sur les listes de pôle espoir peuvent être autorisés à participer au championnat Pré-national à partir du moment où l'autorisation est enregistrée dans GEST HAND (si pas enregistré match perdu par pénalité)

Les équipes réserves de national, évoluant en pré-national qui désirent accéder en nationale 3 ne devront pas faire figurer sur chaque feuille de match plus de 4 joueurs nés en 96 (22 ans) et avant. (Respect des consignes fédérales d'obligations de participation de joueurs).

Sanction : Pas d'accession possible.

3. FORMULE DE L'EPREUVE

Compétition ouverte à 24 équipes issues pour la saison de mise place 2018/2019 des 3 anciennes ligues en fonction de la répartition suivante :

AUVERGNE 6 équipes – LYONNAIS 8 équipes – DAUPHINE 10 équipes.

Première phase :

4 poules de six équipes avec découpage géographique – 10 dates

A l'issue de la première phase les deux premiers de chacune des quatre poules joueront la poule d'accession, les quatre suivant de chaque poule joueront les poules de maintien. Le premier de chaque poule partira avec un bonus de 2 points.

Si une équipe réserve termine aux deux premières places elle pourra participer à la poule d'accession à la condition de ne pas avoir aligné plus de 4 joueurs de plus de 22 ans sur l'ensemble des rencontres de la première phase. Si une équipe réserve ne peut pas participer à la poule d'accession, le second de cette poule prendra la première place, le troisième la seconde et l'équipe réserve sera classée troisième.

Seconde phase :

Poule d'accession : 1 poule de 8 équipes – 14 dates

Poule de maintien : 2 poules de 8 équipes – 14 dates chaque poule sera composée de :

2 troisièmes qui partiront avec 6 points

2 quatrièmes qui partiront avec 4 points

2 cinquièmes qui partiront avec 2 points

2 sixièmes qui partiront avec 0 point.

Péréquation kilométrique pour la première phase sur les 24 équipes

Péréquation kilométrique par niveau pour la seconde phase.

4. ACCESSION

Le champion sera déclaré champion de ligue

Les trois premiers de la poule d'accession accéderont à la N3 MASCULIN.

5. RELEGATION

Le nombre d'équipes reléguées en Excellence AURA sera fonction du nombre de descentes des équipes N3 de la ligue AURA (voir tableau joint).

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).

6. CMCD

Les équipes qui ne répondent pas aux critères de la CMCD seront également pénalisées (règlement CMCD).

N3 AURA FEMININ SAISON 2018/2019

1. ENGAGEMENT

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. Le montant des engagements est fixé par décision de l'Assemblée Générale.

La confirmation des engagements se fait via gest'hand auprès de la ligue.

2. QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Toutes les joueuses nées en 2001 et avant peuvent participer à cette compétition.

Les joueuses nées en 2002 inscrites sur les listes de pôle espoir peuvent être autorisées à participer au championnat N3 FEMININ AURA à partir du moment où l'autorisation est enregistrée dans GEST HAND (si pas enregistré match perdu par pénalité)

Cette compétition, gérée par l'instance organisatrice des compétitions de la Ligue AURA, est de niveau régional. De ce fait, le règlement général sportif AURA s'applique à cette compétition. Les équipes réserves de national, évoluant en N3 FEM qui désirent accéder en nationale 2 ne devront pas faire figurer sur chaque feuille de match plus de 4 joueuses nées en 96 (22 ans) et avant. (Respect des consignes fédérales d'obligations de participation de joueurs).

Sanction : Pas d'accession possible.

3. FORMULE DE L'EPREUVE

Compétition ouverte à 24 équipes issues pour la saison 2018/2019 de mise place des 3 anciennes ligues en fonction de la répartition suivante :

AUVERGNE 6 équipes – LYONNAIS 8 équipes – DAUPHINE 10 équipes.

Première phase :

4 poules de six équipes avec découpage géographique – 10 dates

A l'issue de la première phase les deux premiers de chacune des quatre poules joueront la poule d'accession, les quatre suivant de chaque poule joueront les poules de maintien. Pour la poule d'accession, le premier de chaque poule partira avec un bonus de 2 points.

Si une équipe réserve termine aux deux places elle pourra participer à la poule d'accession à la condition de ne pas avoir aligné plus de 4 joueuses de plus de 22 ans sur l'ensemble des rencontres de la première phase. Si une équipe réserve ne peut pas participer à la poule d'accession, la seconde de cette poule prendra la première place, la troisième la seconde et l'équipe réserve sera classée troisième.

Seconde phase :

Poule d'accession : 1 poule de 8 équipes – 14 dates

Poule de maintien : 2 poules de 8 équipes – 14 dates chaque poule sera composée de :

2 troisièmes qui partiront avec 6 points

2 quatrièmes qui partiront avec 4 points

2 cinquièmes qui partiront avec 2 points

2 sixièmes qui partiront avec 0 point.

Péréquations kilométriques en première phase sur les 24 équipes

Péréquations kilométriques par niveau pour la seconde phase

4. ACCESSION

Le champion sera déclaré champion de ligue

Les trois premiers de la poule d'accession accéderont à la N2 FEM.

5. RELEGATION

Le nombre d'équipes reléguées en pré-national AURA sera fonction du nombre de descente des équipes N2 FEM de la ligue AURA (voir tableau joint).

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).

6. CMCD

Les équipes qui ne répondent pas aux critères de la CMCD seront également pénalisées (règlement CMCD).

EXCELLENCE AURA MASCULIN SAISON 2018/2019

1. ENGAGEMENT

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. Le montant des engagements est fixé par décision de l'Assemblée Générale.

La confirmation des engagements se fait via gest'hand auprès de la ligue

2. QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Tous les joueurs nés en 2001 et avant peuvent participer à cette compétition.

Les joueurs nés en 2002 inscrits sur les listes de pôle espoir peuvent être autorisés à participer au championnat Excellence à partir du moment où l'autorisation est enregistrée dans GEST HAND (si pas enregistré match perdu par pénalité)

Péréquations kilométriques sur le championnat

3. FORMULE DE L'ÉPREUVE

Compétition ouverte à 36 équipes issues pour la saison de mise place 2018/2019 des 3 anciennes ligues en fonction de la répartition suivante :

AUVERGNE 9 équipes – LYONNAIS 12 équipes – DAUPHINE 15 équipes.

Les 36 équipes seront réparties en 3 poules de 12 équipes géographiques – 22 dates

4. ACCESSION

Le meilleur premier des 3 poules sera déclaré champion de ligue (Ratio point / nombre de matchs – Ratio meilleur différence entre les buts marqués et les buts encaissés / nombre de matchs – Ration meilleure attaque / nombre de matchs)

Les deux premiers de chacune des trois poules accéderont au niveau Prénational AURA. Si une équipe ne peut ou ne veut pas monter c'est le suivant immédiat de la poule qui accède.

5. RELEGATION

Le nombre d'équipes reléguées en honneur AURA sera fonction du nombre de descentes des équipes N3 MAS de la ligue AURA (voir tableau joint).

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).

6. CMCD

Les équipes qui ne répondent pas aux critères de la CMCD seront également pénalisées (règlement CMCD).

PRENATIONAL AURA FEMININ - SAISON 2018/2019

1. ENGAGEMENT

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. Le montant des engagements est fixé par décision de l'Assemblée Générale.

La confirmation des engagements se fait via gest'hand auprès de la ligue

2. QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Toutes les joueuses nées en 2001 et avant peuvent participer à cette compétition.

Les joueuses nées en 2001 inscrites sur les listes de pôle espoir peuvent être autorisés à participer au championnat PRE-NATIONAL à partir du moment où l'autorisation est enregistrée dans GEST HAND (si pas enregistré match perdu par pénalité)

3. FORMULE DE L'EPREUVE

Compétition ouverte à 48 équipes issues pour la saison de mise place 2018/2019 des 3 anciennes ligues en fonction de la répartition suivante :

AUVERGNE 12 équipes – LYONNAIS 16 équipes – DAUPHINE 20 équipes.

Les 48 équipes seront réparties en 4 poules de 12 équipes géographiques – 22 dates

Péréquations kilométriques sur l'ensemble du championnat.

4. ACCESSION

Le meilleur premier des 4 poules sera déclaré champion de ligue (Ratio point / nombre de matchs – Ratio meilleur différence entre les buts marqués et les buts encaissés / nombre de matchs – Ration meilleure attaque / nombre de matchs)

Le premier de chacune des quatre poules accèdera à la N3 FEM. Si une équipe ne peut ou ne veut pas monter c'est le suivant immédiat de la poule qui accède.

5. RELEGATION

Le nombre d'équipes reléguées en 1^{ère} division AURA sera fonction du nombre de descentes des équipes N2 FEM de la ligue AURA (voir tableau joint).

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).

6. CMCD

Les équipes qui ne répondent pas aux critères de la CMCD seront également pénalisées (règlement CMCD).

HONNEUR AURA MASCULIN SAISON 2018/2019

1. ENGAGEMENT

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. Le montant des engagements est fixé par décision de l'Assemblée Générale. La confirmation des engagements se fait via gest'hand auprès de la ligue

2. QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Tous les joueurs nés en 2001 et avant peuvent participer à cette compétition.

Les joueurs nés en 2002 inscrits sur les listes de pôle espoir peuvent être autorisés à participer au championnat Honneur Territorial à partir du moment où l'autorisation est enregistrée dans GEST HAND (si pas enregistré match perdu par pénalité)

3. FORMULE DE L'EPREUVE

Compétition ouverte à 36 équipes issues pour la saison de mise place 2018/2019 des 3 anciennes ligues en fonction de la répartition suivante :

AUVERGNE 9 équipes – LYONNAIS 12 équipes – DAUPHINE 15 équipes.

Les 36 équipes seront réparties en 3 poules de 12 équipes géographiques – 22 dates

Péréquations kilométriques sur la compétition

4. ACCESSION

Le meilleur premier des 3 poules sera déclaré champion de ligue (Ratio point / nombre de matchs – Ratio meilleur différence entre les buts marqués et les buts encaissés / nombre de matchs – Ration meilleure attaque / nombre de matchs)

Les deux premiers de chacune des trois poules accéderont au niveau excellence régional.

Si une équipe ne peut ou ne veut pas monter c'est le suivant immédiat de la poule qui accède.

5. RELEGATION

Le nombre d'équipes reléguées en 1^{ère} division AURA sera fonction du nombre de descentes des équipes N3 MAS de la ligue AURA (voir tableau joint).

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).

6/CMCD

Les équipes qui ne répondent pas aux critères de la CMCD seront également pénalisées (règlement CMCD).

MASCULIN PLUS DE 16 SAISON 2018/2019

Si option 1 choisie

Première Division

1. ENGAGEMENT

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. [L'engagement se fait via gest'hand auprès de la Ligue.](#)

Le montant de l'engagement est à verser à son comité d'appartenance. Le montant de cet engagement est déterminé par ce même comité.

2. QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Tous les joueurs nés en 2001 et avant peuvent participer à cette compétition.

3. FORMULE DE L'ÉPREUVE

La compétition se déroule en une seule phase. Les équipes sont réparties en 8 secteurs géographiques.

Pas de péréquation

4. ACCESSION

A l'issue du championnat, des rencontres opposeront les premiers de chacune des poules d'un même secteur afin de déterminer les huit accédants au niveau HONNEUR AURA pour la saison 2019-2020

5. RELEGATION- SAISON 2019-2020

Le nombre d'équipes descendant d'un niveau sera variable en fonction du nombre de descente de ligue en territoire.

En fonction du nombre d'équipes reléguées d'HONNEUR AURA la saison 2018-2019, les 8 perdants des finales d'accession de secteur, plus les meilleures équipes classées à partir de la seconde place sur l'ensemble des poules accéderont à la 1^{ère} DIVISION AURA pour la saison 2019-2020. Le nombre d'équipes retenues sera de 80.

Les suivantes joueront en 2^{ème} DIVISION AURA en 2019-2020 (voir schéma d'accession/relégation)

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).

Si option 2 choisie

Division AURA

1. ENGAGEMENT

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. [L'engagement se fait via gest'hand auprès de la Ligue.](#)

Le montant de l'engagement est à verser à son comité d'appartenance. Le montant de cet engagement est déterminé par ce même comité.

2. QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Tous les joueurs nés en 2001 et avant peuvent participer à cette compétition.

3. FORMULE DE L'ÉPREUVE

La compétition se déroule en deux phases

Phase 1 : Phase géographique de brassage en poule de 5 ou 6 équipes

A l'issue de cette phase et en fonction des classements, 96 équipes seront retenues pour accéder en 1^{ère} DIVISION AURA

Phase 2 : Phase de niveau

1^{ère} DIVISION AURA : 96 équipes réparties en 16 poules de 6 équipes

2^{ème} DIVISION AURA : les autres équipes réparties en poule de 5 ou 6

4. ACCESSION / RELEGATION

A l'issue de la seconde phase du championnat de 1^{ère} Division AURA, le champion de secteur accède en HONNEUR AURA. Pour déterminer le champion d'un secteur, il sera organisé une finale entre les premiers de chaque poule du secteur.

En fonction du nombre de relégations d'Honneur AURA, les 8 perdants des finales de secteur (niveau 1^{ère} DIVISION AURA) et des équipes sélectionnées en fonction de leur classement (à partir de la seconde place pour chaque poule joueront en 1^{ère} DIVISION AURA la saison sportive 2019-2020. Le premier de chaque poule de la 2^{ème} DIVISION AURA accédera en 1^{ère} DIVISION

Les équipes restantes joueront en 2^{ème} DIVISION AURA.

Pas de péréquation

PREMIERE DIVISION AURA FEMININE SAISON 2018/2019

1. ENGAGEMENT

La date limite est fixée par la commission sportive régionale

Le montant de l'engagement est à verser à son comité d'appartenance. Le montant de cet engagement est déterminé par ce même comité.

2. QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Toutes les joueuses **nées en 2001** et avant peuvent participer à cette compétition.

3. FORMULE DE L'EPREUVE

A l'issue de la date d'engagement les équipes seront réparties dans les 8 secteurs

A l'intérieur de chaque secteur la compétition se déroulera en une phase.

Pas de péréquation

4. ACCESSION

Le premier ~~du championnat~~ de chaque secteur de Première Division Territoriale accède au championnat de ligue. Dans le cas où un secteur serait représenté par deux poules, une finale entre les premiers de chaque poule déterminera l'accédant de ce secteur.

5. RELEGATION

Pas de relégation car un seul niveau de jeu

MOINS DE 18 MASCULIN SAISON 2018 - 2019

1. ENGAGEMENT

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. Le montant des engagements fixé par décision de l'Assemblée Générale est adressé à la Ligue.

L'engagement se fait via gest'hand auprès de la Ligue.

Le montant de l'engagement est fonction du niveau de jeu : engagement au niveau Excellence AURA au tarif fixé par l'Assemblée générale de la Ligue et versé à la Ligue

Pour le niveau DIVISION AURA, l'engagement est dû au comité d'appartenance et le montant en est fixé par ce même comité.

2. QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Tous les joueurs nés en 2001 – 2002 – 2003 peuvent participer à cette compétition.

3. FORMULE DE L'EPREUVE

Niveau Excellence AURA : Engagement libre, une seule équipe par club

L'organisation sera fonction du nombre exact d'équipes

Première phase

Les équipes seront réparties en 8 secteurs géographiques. A l'issue d'une première phase, les 24 meilleures équipes seront maintenues au niveau Excellence AURA. Les autres intégreront en seconde phase la

1^{ère} DIVISION AURA

En seconde phase les équipes seront réparties en 4 poules de 6 (10 dates). A l'issue de la seconde phase, le premier de chaque poule sera qualifié pour la finale AURA.

Pas de péréquation kilométrique sur la première phase – Péréquations kilométriques sur le niveau Excellence en deuxième phase

Niveau DIVISION AURA :

Les équipes seront réparties en huit secteurs géographiques pour une première phase de brassage.

A l'issue de cette première phase, les équipes en fonction de leur classement seront réparties en 3 niveaux : 1^{ère} DIVISION AURA, 2^{ème} DIVISION AURA et 3^{ème} DIVISION AURA

Les ayants droits pour chaque niveau seront fonction du nombre d'équipes engagées.

Qualification moins de 18 MAS Championnat de France

- Les clubs qualifiés au niveau haut et les 3 premiers du niveau bas moins de 18 NAT de la saison précédente plus 3 places. Pour le choix de ces 3 places
- Premier du championnat moins de 16 EXCELLENCE AURA Poule Haute de la saison précédente + 2 dossiers. Si le club, premier du championnat moins de 16 EXCELLENCE AURA Poule Haute est déjà représenté parmi les qualifiés d'office, 3 dossiers.

MOINS DE 18 ANS FEMININ SAISON 2018/2019

1. ENGAGEMENT

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. Le montant des engagements fixé par décision de l'Assemblée Générale est adressé à la Ligue.

L'engagement se fait via gest'hand auprès de la Ligue.

Le montant de l'engagement est fonction du niveau de jeu : engagement au niveau Excellence AURA au tarif fixé par l'Assemblée générale de la Ligue et versé à la Ligue

Pour le niveau DIVISION AURA , l'engagement est dû au comité d'appartenance et le montant en est fixé par ce même comité.

2. QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Toutes les joueuses nées en 2001 – 2002 – 2003 peuvent participer à cette compétition.

3. FORMULE DE L'EPREUVE

Niveau Excellence AURA : Engagement libre, une seule équipe par club

L'organisation sera fonction du nombre exact d'équipes

Première phase

Les équipes seront réparties en 8 secteurs géographiques. A l'issue d'une première phase, les 18 meilleures équipes seront maintenues au niveau Excellence AURA. Les autres intégreront en seconde phase la

1^{ère} DIVISION AURA

En seconde phase les équipes seront réparties en 3 poules de 6 (10 dates). A l'issue de la seconde phase, le premier de chaque poule sera qualifié pour la finale AURA.

Pas de péréquation kilométrique sur la première phase – Péréquations kilométriques sur le niveau Excellence en deuxième phase

Niveau DIVISION AURA :

Les équipes seront réparties en huit secteurs géographiques pour une première phase de brassage.

A l'issue de cette première phase, les équipes en fonction de leur classement seront réparties en 2 niveaux : 1^{ère} DIVISION AURA, 2^{ème} DIVISION AURA

En fonction du nombre d'engagés, un niveau supplémentaire pourra être proposé : 3^{ème} DIVISION AURA

Les ayants droits pour chaque niveau seront fonction du nombre d'équipes engagées.

Qualification moins de 18 FEM Championnat de France

Les clubs de LFH – D2 FEM – N1 FEM bénéficieront d'une place :

Les deux premières du championnat moins de 16 EXCELLENCE AURA Poule haute bénéficieront d'une place

Les deux premières du championnat moins de 18 EXCELLENCE (deuxième phase) bénéficieront d'une place

0 à 4 clubs sur dossiers sur proposition conjointe ETR/COC

MOINS DE 16 ANS EXCELLENCE AURA MASCULIN

SAISON 2018/2019

1. ENGAGEMENT

La date limite est fixée par la commission sportive régionale

L'engagement se fait via gest'hand auprès de la Ligue. Le montant de l'engagement déterminé par décision de l'Assemblée Générale est adressé à la Ligue.

Péréquations kilométriques par phase et par niveau

Péréquations sur les secondes phases par poule

2. QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Tous les joueurs nés en 2003 – 2004 – 2005 peuvent participer à cette compétition

3. FORMULE DE L'EPREUVE

La compétition est ouverte à 18 équipes :

Sont qualifiés : les premiers de chacune des poules du championnat moins de 15 AURA de la saison précédente, les 4 meilleurs seconds du championnat moins de 15 AURA de la saison

précédente plus .6 places sont attribuées sur dossier en privilégiant les clubs d'un territoire non ou sous représentés

Championnat en deux phases

Première phase :

18 équipes réparties en trois poules géographiques de 6 équipes (match aller-retour 10 dates). A l'issue de la première phase les deux premiers de chaque poule joueront le niveau haut, les quatre suivants joueront le niveau bas.

Seconde phase :

Niveau Excellence AURA Poule Haute:

Une poule de 6 équipes : le premier de chacune des trois poules part avec 2 points, le second de chacune des trois poules part avec 0 point. Toutes les équipes se rencontrent en match aller et retour (10 dates).

Niveau Excellence AURA Poule Basse :

Deux poules de 6 équipes géographiques, toutes les équipes se rencontrent en match aller et retour.

4. SAISON 2019/2020

A l'issue de la seconde phase, les 4 premiers de la poule Excellence AURA Poule Haute seront qualifiés pour le championnat M16 Excellence de la saison 2019-2020 ainsi que les équipes classées aux trois premières places des poules Excellence M15 de la saison 2018-2019. 2 places seront également attribuées sur dossier. Tout désistement sera remplacé par une demande faite sur dossier.

MOINS DE 16 ANS EXCELLENCE AURA FEMININ

SAISON 2018/2019

1. ENGAGEMENT

La date limite est fixée par la commission sportive régionale

L'engagement se fait via gest'hand auprès de la Ligue. Le montant de l'engagement déterminé par décision de l'Assemblée Générale est adressé à la Ligue.

Péréquations kilométriques par phase et par niveau

2. QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Toutes les joueuses nées en 2003 – 2004 – 2005 peuvent participer à cette compétition

3. FORMULE DE L'EPREUVE

La compétition est ouverte à 18 équipes :

Sont qualifiés : les ~~trois~~ premières de chacune des poules ~~niveau haut~~ du championnat moins de 15 AURA féminin de la saison précédente, **les 4 meilleurs secondes du championnat moins de 15 AURA de la saison**. 6 places **sont** attribuées sur dossier en privilégiant les clubs d'un territoire non ou sous représentés

Championnat en deux phases

Première phase :

18 équipes réparties en trois poules géographiques de 6 équipes (match aller-retour 10 dates). A l'issue de la première phase les deux premières de chaque poule joueront le niveau haut, les quatre suivantes joueront le niveau bas.

Seconde phase :

Niveau EXCELLENCE AURA Poule Haute :

Une poule de 6 équipes : la première de chacune des trois poules part avec 2 points, la seconde de chacune des trois poules part avec 0 point. Toutes les équipes se rencontrent en match aller et retour (10 dates).

Niveau Excellence AURA Poule Basse

Deux poules de 6 équipes géographiques, toutes les équipes se rencontrent en match aller et retour.

4. SAISON 2019/2020

A l'issue de la seconde phase, les 4 premières de la poule Excellence AURA Poule Haute seront qualifiées pour le championnat M16 Excellence de la saison 2019-2020 ainsi que les équipes classées au quatre premières places de chacune des poules Excellence M15 de la saison 2018-2019. 2 places seront également attribuées sur dossier. Tout désistement sera remplacé par une demande faite sur dossier.

MOINS DE 15 ANS MASCULIN saison 2018 - 2019

1. ENGAGEMENT

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. Le montant des engagements fixé par décision de l'Assemblée Générale est adressé à la Ligue.

L'engagement se fait via gest'hand auprès de la Ligue.

Le montant de l'engagement est fonction du niveau de jeu : engagement au niveau Excellence AURA au tarif fixé par l'Assemblée générale de la Ligue et versé à la Ligue

Pour le niveau DIVISION AURA, l'engagement est dû au comité d'appartenance et le montant en est fixé par ce même comité.

2. QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Tous les joueurs nés en 2004 – 2005 – 2006 peuvent participer à cette compétition.

3. FORMULE DE L'EPREUVE

Niveau Excellence AURA : Engagement libre, une seule équipe par club

L'organisation sera fonction du nombre exact d'équipes

Première phase

Les équipes seront réparties en 8 secteurs géographiques. A l'issue d'une première phase, les 24 meilleures équipes seront maintenues au niveau Excellence AURA. Les autres intégreront en seconde phase la 1^{ère} DIVISION AURA

En seconde phase les équipes seront réparties en 4 poules de 6 (10 dates). A l'issue de la seconde phase, le premier de chaque poule sera qualifié pour la finale AURA.

Pas de péréquation kilométrique sur la première phase – Péréquations kilométriques sur le niveau Excellence en deuxième phase

Niveau DIVISION AURA :

Les équipes seront réparties en huit secteurs géographiques pour une première phase de brassage.

A l'issue de cette première phase, les équipes en fonction de leur classement seront réparties en 3 niveaux : 1^{ère} DIVISION AURA, 2^{ème} DIVISION AURA et 3^{ème} DIVISION AURA

Les ayants droits pour chaque niveau seront fonction du nombre d'équipes engagées.

4. SAISON 2019-2020

A l'issue de la seconde phase, les équipes classées aux trois premières places de chaque poule du championnat moins de 15 Excellence AURA seront qualifiées pour participer au championnat Excellence Moins de 16 la saison suivante.



MOINS DE 15 ANS FEMININ SAISON 2018/2019

1. ENGAGEMENT

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. Le montant des engagements fixé par décision de l'Assemblée Générale est adressé à la Ligue.

L'engagement se fait via gest'hand auprès de la Ligue.

Le montant de l'engagement est fonction du niveau de jeu : engagement au niveau Excellence AURA au tarif fixé par l'Assemblée générale de la Ligue et versé à la Ligue

Pour le niveau DIVISION AURA, l'engagement est dû au comité d'appartenance et le montant en est fixé par ce même comité.

2. QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Toutes les joueuses nées en 2001 – 2002 – 2003 peuvent participer à cette compétition.

3. FORMULE DE L'EPREUVE

Niveau Excellence AURA : Engagement libre, une seule équipe par club

L'organisation sera fonction du nombre exact d'équipes

Première phase

Les équipes seront réparties en 8 secteurs géographiques. A l'issue d'une première phase, les 18 meilleures équipes seront maintenues au niveau Excellence AURA. Les autres intégreront en seconde phase la 1^{ère} DIVISION AURA

En seconde phase les équipes seront réparties en 3 poules de 6 (10 dates). A l'issue de la seconde phase, le premier de chaque poule sera qualifié pour la finale AURA.

Pas de péréquation kilométrique sur la première phase – Péréquations kilométriques sur le niveau Excellence en deuxième phase

Niveau DIVISION AURA :

Les équipes seront réparties en huit secteurs géographiques pour une première phase de brassage.

A l'issue de cette première phase, les équipes en fonction de leur classement seront réparties en 2 niveaux : 1^{ère} DIVISION AURA, 2^{ème} DIVISION AURA

En fonction du nombre d'engagés, un niveau supplémentaire pourra être proposé : 3^{ème} DIVISION AURA

Les ayants droits pour chaque niveau seront fonction du nombre d'équipes engagées.

4. SAISON 2019-2020

A l'issue de la seconde phase, les équipes classées aux quatre premières places de chaque poule du championnat moins de 15 Excellence AURA seront qualifiées pour participer au championnat Excellence Moins de 16 la saison suivante.

MOINS DE 13 ANS MASCULIN saison 2018 - 2019

1. ENGAGEMENT

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. Le montant des engagements fixé par décision de l'Assemblée Générale est adressé à la Ligue.

L'engagement se fait via gest'hand auprès de la Ligue.

Le montant de l'engagement est fonction du niveau de jeu : engagement au niveau Excellence AURA au tarif fixé par l'Assemblée générale de la Ligue et versé à la Ligue

Pour le niveau DIVISION AURA , l'engagement est dû au comité d'appartenance et le montant en est fixé par ce même comité.

2. QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Tous les joueurs nés en 2006 – 2007 – 2008 peuvent participer à cette compétition.

3. FORMULE DE L'EPREUVE

Niveau Excellence AURA : Engagement libre, une seule équipe par club

L'organisation sera fonction du nombre exact d'équipes

Première phase

Les équipes seront réparties en 8 secteurs géographiques. A l'issue d'une première phase, les 24 meilleures équipes seront maintenues au niveau Excellence AURA. Les autres intégreront en seconde phase la 1^{ère} DIVISION AURA

En seconde phase les équipes seront réparties en 4 poules de 6 (10 dates). A l'issue de la seconde phase, le premier de chaque poule sera qualifié pour la finale AURA.

Pas de péréquation kilométrique sur la première phase – Péréquations kilométriques sur le niveau Excellence en deuxième phase

Niveau DIVISION AURA :

Les équipes seront réparties en huit secteurs géographiques pour une première phase de brassage.

A l'issue de cette première phase, les équipes en fonction de leur classement seront réparties en 3 niveaux : 1^{ère} DIVISION AURA, 2^{ème} DIVISION AURA et 3^{ème} DIVISION AURA

Les ayants droits pour chaque niveau seront fonction du nombre d'équipes engagées.

Aucune mixité ne sera autorisée pour les équipes évoluant en poule Excellence AURA. Seules des autorisations pour participer au niveau le plus bas (3^{ème} DIVISION AURA) pourront être acceptées (se conférer à l'article des règlements sportifs généraux AURA.

MOINS DE 13 ANS FEMININ saison 2018 - 2019

1. ENGAGEMENT

La date limite est fixée par la commission sportive régionale. Le montant des engagements fixé par décision de l'Assemblée Générale est adressé à la Ligue.

L'engagement se fait via gest'hand auprès de la Ligue.

Le montant de l'engagement est fonction du niveau de jeu : engagement au niveau Excellence AURA au tarif fixé par l'Assemblée générale de la Ligue et versé à la Ligue

Pour le niveau DIVISION AURA, l'engagement est dû au comité d'appartenance et le montant en est fixé par ce même comité.

2. QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Toutes les joueuses nées en 2006 – 2007 – 2008 peuvent participer à cette compétition.

3. FORMULE DE L'EPREUVE

Niveau Excellence AURA : Engagement libre, une seule équipe par club

L'organisation sera fonction du nombre exact d'équipes

Première phase

Les équipes seront réparties en 8 secteurs géographiques. A l'issue d'une première phase, les 18 meilleures équipes seront maintenues au niveau Excellence AURA. Les autres intégreront en seconde phase la 1^{ère} DIVISION AURA

En seconde phase les équipes seront réparties en 3 poules de 6 (10 dates). A l'issue de la seconde phase, le premier de chaque poule sera qualifié pour la finale AURA.

Pas de péréquation kilométrique sur la première phase – Péréquations kilométriques sur le niveau Excellence en deuxième phase

Niveau DIVISION AURA :

Les équipes seront réparties en huit secteurs géographiques pour une première phase de brassage.

A l'issue de cette première phase, les équipes en fonction de leur classement seront réparties en 2 niveaux : 1^{ère} DIVISION AURA, 2^{ème} DIVISION AURA

En fonction du nombre d'engagés, un niveau supplémentaire pourra être proposé : 3^{ème} DIVISION AURA

Les ayants droits pour chaque niveau seront fonction du nombre d'équipes engagées.

Aucune mixité ne sera autorisée pour les équipes évoluant en poule Excellence AURA. Seules des autorisations pour participer au niveau le plus bas (3^{ème} DIVISION AURA) pourront être acceptées (se conférer à l'article des règlements sportifs généraux AURA

LIGUE AURA: Dispositions Sportives Saison 2018-2019

SECTEUR COMPETITIF

CAT	MAS/ FEM	Année de naissance	Temps de jeu	Exclusion	Joueurs	Ballons	Temps morts
			Match				
M 13	Masculin	2006/2007/2008	2 X 20	2mn	6 + 1 GB	50/52 T1	2
M 15	Masculin	2004/2005/2006	2 X 25	2mn	6 + 1 GB	54/56 T2	2
M 16	Masculin	2003/2004/2005	2 X 25	2mn	6 + 1 GB	54/56 T2	2
M18	Masculin	2003/2002/2001	2 X30	2mn	6 + 1 GB	58/60 T3	3
P 16	Masculin	2001 et avant	2 X 30	2mn	6 + 1 GB	58/60 T3	3
M 13	Féminin	2006/2007/2008	2 X 20	2mn	6 + 1 GB	50/52 T1	2
M 15	Féminin	2004/2005/2006	2 X 25	2mn	6 + 1 GB	50/52 T1	2
M 16	Féminin	2003/2004/2005	2 X 25	2mn	6 + 1 GB	54/56 T2	2
M 18	Féminin	2003/2002/2001	2 X30	2mn	6 + 1 GB	54/56 T2	3
P 16	Féminin	2001 et avant	2 X 30	2mn	6 + 1 GB	54/56 T2	3